

**6 Économie**

**Secteur forestier**

**Un guide pour les populations rurales**

F.A.  
Libreville/Gabon

**LA** ministre en charge des Forêts, Flore Mistoul Yame, a reçu, mardi dernier, à Libreville, des mains de l'Association gabonaise pour les nations unies (AGNU), le guide d'application de l'arrêté 105 du 6 mai 2014.

Il s'agit d'un guide qui montre comment sont négociés les cahiers de charge entre les concessionnaires forestiers et les populations.

« Le Code forestier, à son article 251, a prévu la mise en place des contributions forestières au développement local. Le guide, qui vient d'être remis officiellement à l'administration, est un outil de travail que ce soit pour les commu-



Photo : F.A.

**Le directeur exécutif de l'AGNU, Hubert Aimé Koumba, remettant le guide d'application de l'arrêté 105 à la ministre Flore Mistoul. Photo de droite : Administration forestière et membres de l'AGNU posant devant les objectifs.**



Photo : F.A.

nautés, afin de suivre le travail d'exploitation forestière, que pour l'opérateur économique. C'est un outil qui permet à ce dernier de savoir comment mettre en place le cahier de charge contractuel, de savoir comment financer les projets qui seront soumis aux comités, de connaître le fonctionnement des comités, etc.», a

expliqué le directeur général des Forêts, Emile Ngavoussa.

Ce document, qui prend en compte les préoccupations des populations rurales, a été élaboré à partir de l'arrêté sur le guide.

« Pour l'élaboration de ce guide, on est parti du modèle de l'arrêté 105 du 6 mai 2014. A côté de ce modèle est annexé un proto-

type de cahier de charge. Et c'est celui-là que nous avons développé pour inscrire et clarifier toutes les phases de ce processus », a ajouté Hubert Aimé Koumba, directeur exécutif de l'AGNU. Avant de préciser « Partout où on exploite du bois, la loi fait obligation au concessionnaire forestier de verser une somme de 800

francs/m3 du bois coupé, aux villages à proximité. Ce guide est, en fait, pour montrer comment ce processus va être fait de phase en phase jusqu'à la signature et la mise en œuvre des projets de développement local. Cet argent n'est donc pas destiné à la distribution mais au développement des communautés ».

**Micro-finance**

**La Régionale inaugure sa 1ère agence au Gabon**

FA  
Libreville/Gabon

**UN** nouvel établissement de micro-crédit vient d'ouvrir ses portes au Gabon. Il s'agit de « La Régionale d'épargne et de crédit ».

L'établissement camerounais a officiellement ouvert ses portes le 8 juillet dernier à l'avenue de Cointet, en présence du

Premier ministre, le Pr Daniel Ona Ondo.

Selon son président-fondateur, Charles-Rollin Ombang Ekath, l'établissement de prêt octroiera des crédits aux porteurs de projets ou aux personnes généralement exclues du système bancaire classique, tout en protégeant l'épargne des usagers. La Régionale a annoncé également qu'elle s'investira dans le transfert d'argent.

Agréée par la Commis-



Photo : F.A.

**L'immeuble abritant le nouvel établissement de micro-crédit, la Régionale au Gabon.**

sion bancaire de l'Afrique centrale (Cobac), La Régionale d'épargne et de crédit est présentée comme la doyenne des établissements de micro-finance dans la partie francophone du Cameroun et l'une des meilleures en termes de qualité de service. Elle y compte une trentaine d'agences.

Au Gabon, son extension devrait être fonction de la demande et du nombre de clients.

**Réseau mobile et internet**

**Couvrir l'ensemble du territoire**

W.N.  
Libreville/Gabon

**L'AUTORITE** de régulation des communications électroniques et de la Poste (Arcep) vient de concevoir et de finaliser son programme de vulgarisation des services de télécommunications dénommé « Service universel des télécommunications ». L'objectif à terme est de permettre à tous les Gabonais d'avoir l'accès facile à un réseau de télécommunications fia-

**Le SUT de l'Arcep a pour but de couvrir à terme le pays en réseau mobile et internet.**

ble ainsi qu'à une connexion Internet haut-débit.

Le projet-pilote a été présenté, jeudi dernier, au ministre de l'Économie



Photo : BANDOMA

numérique et de la Poste, Pastor Ngoua Neme, par le secrétaire exécutif de l'Arcep, Serge Essongue. L'Ogooué-Ivindo accueille le premier site de dé-

ploiement du Service universel des télécommunications (SUT). Ce qui permettra aux habitants de la zone de Lekoba de disposer des services de

téléphonie et d'Internet. Selon le ministre Pastor Ngoua Neme, 25% seulement du territoire national est couvert en téléphonie mobile par des réseaux de 2e, 3e et 4e générations. Ce SUT va donc, à terme, couvrir l'ensemble des zones blanches du pays. En termes de valeur ajoutée, la mise en place de ce projet devrait assurer une couverture maximale du territoire gabonais de manière à offrir une meilleure qualité réseau ainsi qu'un accès fiable aux services Internet.

**Téléphonie mobile**

**53 milliards de francs de chiffre d'affaires au 1er trimestre 2016**

MSM  
Libreville/Gabon

**SELON** les dernières statistiques de l'Observa-

toire de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (Arcep), référence en matière d'informations sur le secteur au Gabon, Gabon Telecom,

Airtel, Moov et Azur, ont généré, sur les trois premiers mois de l'année 2016, un chiffre d'affaires de 53,16 milliards de francs CFA. Les 4 opérateurs totali-

sent aujourd'hui près de 3 millions d'abonnés. En termes de parc mobile, Libertis a ravi la place de 1er opérateur à Airtel Gabon avec 42,3 % de parts de marché contre

34,66 % pour la filiale du géant indien Bharti. Moov et Azur, avec respectivement 15,04 % et 7,98% de parts de marché, ferment la marche.

**Brèves**

**CEMAC/Aggravation des déficits budgétaires**

Entre le 2e trimestre 2015 et celui de 2016, le déficit budgétaire de l'ensemble des six États membres de la Cémac (Cameroun, le Congo, le Gabon, la RCA, le Tchad et la Guinée équatoriale) s'est aggravé. Il a progressé de 3,5% à 7,9% du PIB de cet espace communautaire, passant ainsi du simple au double sur une période d'un an, a révélé le Comité de politique monétaire (CPM) de la Banque centrale des États d'Afrique centrale (BEAC), le 12 juillet dernier, à Yaoundé. A l'occasion de sa 2e session ordinaire de l'année 2016.

**RD Congo/ Prêt de la Banque africaine de développement (BAD)**

La BAD a accordé 11 millions \$ (environ 6,6 milliards de nos francs) à la République démocratique du Congo (RDC), pour soutenir le NELSAP (Nile Equatorial Lakes Subsidiary Action Programme). Un projet destiné à étendre la couverture électrique dans le pays, mais également dans les nations voisines de la région du bassin du Nil. Pour une demande d'environ 115 MW pour toute la région, les taux d'accès à l'électricité sont compris entre 2 et 17%.

**Nigeria/Assurances/Vague de recapitalisations**

Les sociétés d'assurance devront bientôt se recapitaliser au Nigeria, afin de mieux se positionner sur les nouveaux défis de leur environnement économique, et les nouvelles exigences de régulation. L'information est donnée par Kemi Adeosun, la ministre des Finances, à l'occasion d'une rencontre des acteurs du secteur. Selon des données révélées par Mme Adeosun, les entreprises d'assurance sont les entreprises financières les moins capitalisées au Nigeria.

**Burkina/L'artisanat en berne**

Les attaques jihadistes meurtrières, de janvier dernier, au Burkina, ont fait fuir les touristes et par contre-coup sinistré le secteur de l'artisanat qui emploie quatre des 19 millions de Burkinabè.

**Rassemblées par F.A.**